Communiqué de presse commun entre le FIPHFP, le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées et l'École des hautes études en santé publique - 22 novembre 2018







Emploi des personnes en situation de handicap : Sophie Cluzel, le FIPHFP et l'EHESP organisent une conférence-débat sur les politiques d'emploi des personnes en situation de handicap en Europe

Ce jeudi 22 novembre, à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), **Sophie Cluzel**, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, **le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique** (FIPHFP) et **l'Ecole des hautes études en santé publique** (EHESP) organisent une conférence-débat sur la thématique « Le défi de l'emploi des personnes en situation de handicap, quels outils en France et en Europe ? ».

Une réflexion européenne pour partager les bonnes pratiques en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap

Cette conférence-débat vise à prendre de la hauteur sur le sujet de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap à travers une démarche comparative : quels sont les résultats des différents pays européens en matière d'emploi des personnes en situation de handicap ? Comment y parviennent-ils ? Par quels dispositifs ? Plusieurs chercheurs de Suède, de Roumanie, des Pays-Bas, de la République Tchèque, de la Finlande, de la Slovaquie, du Portugal, de la Slovénie et de la Belgique, d'employeurs privés et publics français, de partenaires sociaux et d'acteurs du monde du handicap apportent leur témoignage.

Communiqué de presse commun entre le FIPHFP, le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées et l'École des hautes études en santé publique - 22 novembre 2018

La conférence permet également de faire un focus sur le dispositif français d'emploi accompagné et sur une démarche innovante de validation des compétences.

Des échanges qui s'inscrivent dans la continuité de l'ouvrage co-rédigé par le Conseil scientifique du FIPHFP et l'EHESP

Début octobre, le Conseil scientifique du FIPHFP a remis à Sophie Cluzel son dernier ouvrage intitulé « L'emploi des personnes en situation de handicap en Europe. Qui fait quoi ? Et comment ? » Rédigé par Pierre Blanc (Conseil scientifique du FIPHFP), Dominique Velche et Marie-Renée Guével (EHESP), il vise à mettre à disposition du plus grand nombre le travail de recherche comparatif sur les pratiques d'emploi des personnes en situation de handicap en Europe. Grâce à l'analyse de la situation de plusieurs pays, l'ouvrage permet de catégoriser deux grands modèles au niveau européen : le modèle de la protection sociale, fondé sur une politique de quota et le développement d'un secteur protégé, et le modèle des droits, qui repose sur le principe de non-discrimination et privilégie les dispositifs de droits communs aux politiques de quotas jugées discriminatoires.

Pour Marc Desjardins, directeur du FIPHFP, « La conférence-débat vient fournir des éléments empiriques pour illustrer les travaux réalisés par le Conseil scientifique. L'objectif de porter la réflexion à l'échelle européenne est de tirer le maximum de bonnes pratiques internationales en faveur de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap pour éclairer les acteurs français sur ce sujet ».

Pour Sophie Cluzel, « L'heure est au changement d'échelle en faveur d'une société inclusive. L'insertion professionnelle des personnes handicapées ne doit plus être une question de spécialistes, mais l'affaire de tous. Nous devons capitaliser sur les expériences réussies, mieux intégrer les besoins des salariés et des employeurs et prendre en compte le handicap comme un levier puissant de transformation des organisations. »

Le gouvernement s'était fixé pour objectif prioritaire de rénover les outils de la politique de l'emploi des travailleurs handicapés : c'est chose faite avec les dispositions de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, publiée le 5 septembre dernier.

Nous devons, à présent, en apporter la démonstration par l'exemple pour convaincre les employeurs du secteur public et privé de transformer leurs pratiques managériales en :

- S'appuyant sur l'emploi accompagné, dispositif national permettant l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement tant du salarié, que de l'employeur, durant toute la durée du contrat de travail. Communiqué de presse commun entre le FIPHFP, le secrétariat d'État chargé des personnes

handicapées et l'École des hautes études en santé publique - 22 novembre 2018

Intégrant le handicap à sa démarche de GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des

compétences), qui propose des formations adaptées pour préparer le collectif de travail à

l'insertion professionnelle des personnes handicapées, un référentiel de compétences par

famille de métiers détaillé pour valoriser et reconnaitre leurs atouts et un outil web, de

suivi des parcours professionnels.

Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP finance les actions de

recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation

de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et

régionaux, hôpitaux...).

Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics, en proposant des

aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles

avec les employeurs, et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux

d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,49 % en 2017.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « il est placé sous la

tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la

fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-

501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Site internet: www.fiphfp.fr - Fil Twitter: @FIPHFP

**Contact presse:** 

Romain JACQUET - TBWA Corporate - romain.jacquet@tbwa.com - 06 87 28 88 37

À propos de l'EHESP

L'École des hautes études en santé publique (EHESP) est un établissement public à caractère

scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Grand établissement, l'EHESP est membre du réseau

des écoles de service public (RESP) et membre des communautés d'universités et d'établissements

Université Sorbonne Paris Cité (USPC) et Université Bretagne Loire (UBL).

Communiqué de presse commun entre le FIPHFP, le secrétariat d'État chargé des personnes

handicapées et l'École des hautes études en santé publique - 22 novembre 2018

Véritable plateforme pour l'enseignement et la recherche en santé publique, l'EHESP est structurée

selon 4 départements (méthodes quantitatives en santé publique / santé, environnement et travail

/ Institut du management/ sciences humaines et sociales) intégrés dans un projet interdisciplinaire

avec des centres de recherche. L'EHESP propose les filières de formation de cadres supérieurs de

la fonction publique (Etat et hospitalière), des spécialités de diplôme national de master, des

diplômes de mastères spécialisés, des parcours de doctorat et une offre très riche de formation

tout au long de la vie.

L'EHESP accueille 10 000 élèves, étudiants ou stagiaires en formation continue provenant d'une

cinquantaine de nationalités différentes et fait appel à 1 300 conférenciers par an.

Site internet : www.ehesp.fr - Fil Twitter : @ehesp

**Contact presse:** 

Nathalie CAVAGNI - Directrice de la communication - 02 99 02 28 60 - Nathalie.Cavagni@ehesp.fr